

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022 A 20 H 00

Etaient présents :

Mme Marie-Jeanne DABADIE, Maire, Présidente de Séance

M. Thierry FEUGIER, 1^{er} adjoint

Mme Anne DE CASTRO, 2^{ème} adjointe

Mme Philomène BOURGEOIS, 3^{ème} adjointe

M. Michel CHALOIN, 4^{ème} adjoint

M. TOURNIER Jean-Luc, 5^{ème} adjoint

Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale

M. Christophe MOCELLIN, Conseiller municipal

Mme Jacky CHALANCON, Conseillère municipale

M. Alexandre MATRAIRE, Conseiller municipal

M. Alain FUSTIER, Conseiller municipal

M. Joseph ROMERA, Conseiller municipal

Mme Catherine TROUILLET, Conseillère municipale

M. Max BELLE, Conseiller municipal

Elus en exercice : 19

Quorum nécessaire : 10

Présents : 14

Quorum atteint

Avaient donné Pouvoir :

Madame Cécile FOMBARON donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE

Madame Sophie MACCAGNO donne pouvoir à Madame Philomène BOURGEOIS

Madame Sandrine MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Alain FUSTIER

Absentes excusées :

Madame Cécile FOMBARON, Conseillère municipale, Madame Sophie MACCAGNO, Conseillère municipale,
Madame Sandrine MARCHAND, Conseillère municipale

Absents :

Monsieur PERROT Jean-Pierre, Conseiller municipal, Madame Nelly MAILLOT

Madame Philomène BOURGEOIS a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022 qui est approuvé à
l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Madame le Maire propose de reporter à 2023 le point 5 Révision des tarifs de l'ordre du jour de la séance et de rajouter un nouveau point ayant pour objet : Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint-Marcellin 2022/2023.

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

1. Avenant n°1 marché « Travaux construction Plan Ecole » - Lot 4 Menuiseries extérieures
2. Avenant n°1 marché « Travaux construction Plan Ecole » - Lot 2 Maçonnerie Gros œuvre
3. Choix de l'établissement financier pour contractualisation du prêt de 600 000 €
4. Ouverture des crédits en investissement avant vote du budget 2023
5. Ouverture des commerces les dimanches en 2023
6. Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint-Marcellin 2022/2023

Points et informations diverses :

- Projet de passage en ampoules Led pour l'éclairage public
- Point Patrimoine
- Point sur le déménagement de la cantine
- Point sur les travaux du Plan Ecole
- Proposition des sénateurs de programmer une visite du Sénat à destination des élus et des enfants de l'école
- PLUI- réunion publique à St Marcellin le 8 Décembre à 19h, espace St Laurent,
- Conseil municipal des jeunes : fin de mandat et élections nouvelles
- Point sur les ressources humaines
- Formation des élus

Point 1 : CHARBONNIER MOUNIER Avenant n°1 –Lot n°4-Menuiseries extérieures –Marché construction Plan Ecole

Madame Le Maire Informe le Conseil Municipal de la demande formulée par le maître d'œuvre –Groupement architecte Salerno pour la prise en compte d'une charge supplémentaire pour les travaux sur le lot n°4 – Menuiseries extérieures réalisés par l'entreprise **CHARBONNIER MOUNIER** et présente un devis d'un montant de **8 330.00 € HT** proposant de remplacer les volets extérieurs bois par des stores brise soleil orientables.

Le montant initial du marché s'élevait à 55 742,00 € HT
La signature de cet avenant aurait pour effet de le porter à 64 072,00 € HT

Le conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- Approuve cet avenant n°1 et autorise Madame le Maire à le signer.

Vote : Pour : 14 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Point 5 : Suspension du repos dominical / Dimanche 2023 : Avis du Conseil Municipal

Des commerces étant implantés sur notre Commune, Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant l'ouverture en 2023 des dimanches suivants de 9H00 à 19h30, à savoir :

- Dimanche 26 novembre,
- Dimanche 10 décembre,
- Dimanche 17 décembre,
- Dimanche 24 décembre,
- Dimanche 31 Décembre,

Un conseiller suggère d'autoriser également l'ouverture pour le dimanche 30 avril et 07 mai.

Il a été décidé de proposer **7 dimanches** pour l'année 2023 de 9 heures à 19 H 30 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 à savoir **7 ouvertures dominicales aux dates ci-dessus fixées**, précise que la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) sera saisie pour avis conforme, et qu'après consultation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés ces dates seront définies par un arrêté du Maire et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Vote : Pour : 14 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Point 6 : Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint-Marcellin 2022/2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Médico-Scolaire (CMS) basé à Saint-Marcellin est une institution qui dépend du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle regroupe une équipe constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières et parfois de puéricultrices et d'un secrétaire médico-scolaire. L'objet de cette convention est de prendre en compte et de fixer les modalités de la participation financière relative aux frais de fonctionnement auprès des communes, dont sont originaires les élèves qui y sont inscrits, pour couvrir les frais de fonctionnement.

Vote : Pour : 14 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Points divers :

• Projet de passage en ampoules Led pour l'éclairage public :

La commune envisage de faire des économies d'énergie pour passer, progressivement toutes les ampoules de l'éclairage public en LED. Décret tertiaire l'objectif réduction significative de nos consommations énergétiques dans les bâtiments à l'horizon 2030, 2040 et 2050. Pour notre commune, deux zones sont concernées, 1 la mairie, salle des fêtes et salle multi activités et 2 l'école et le foyer du foot. Les données seront saisies dans une application.

• Point Patrimoine :

L'association PASS (Patrimoine Ancien Saint Salvérien) a été créée. Cette association a pour objet la recherche, l'étude et la promotion du patrimoine historique matériels et immatériels de la commune de Saint-Sauveur et les sujets liés à l'étude et le suivi des chemins et sentiers et toutes publications consécutives à ses activités.

Point 2 : VISION CONSTRUCTION Avenant n°1 –Lot n°2-Maçonnerie-Gros œuvre Marché construction Plan Ecole

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par le maître d'œuvre –Groupement architecte Salerno pour la prise en compte d'une charge supplémentaire pour les travaux sur le lot n°2 – Maçonnerie-Gros œuvre réalisés par l'entreprise **VISION CONSTRUCTION** et présente un devis d'un montant de 17 810.00 € HT intégrant plusieurs modifications par rapport au marché initial.

Le montant initial du marché s'élevait à 155 071,00 € HT

La signature de cet avenant aurait pour effet de le porter à 172 881,00 € HT

Le conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- Approuve cet avenant n°1 et autorise Madame le Maire à le signer.

Vote : Pour : 14 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Point 3 : Contractualisation d'un prêt de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel

Monsieur Jean-Luc TOURNIER, Adjoint aux finances et aux ressources humaines explique que pour les besoins du budget Communal, il est nécessaire de contracter un prêt à long terme d'un montant de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel. Il présente à l'assemblée la proposition reçue.

Montant	600 000 €
Durée amortissement	15 ans
Taux (1)	3,26 %
Référence	B28432
Périodicité	Trimestrielle
Frais de dossier	750 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de contracter un prêt à long terme d'un montant de 600 000 € sur une durée de 15 ans à taux fixe de 3.26 % auprès du Crédit Mutuel et autorise Madame Le Maire à signer le contrat de prêt.

Vote : Pour : 13 + 3 pouvoirs Abstention : 1 Contre : 0

Point 4 : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice budgétaire 2023 à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2022 Commune avant le vote du budget 2023

Monsieur Jean-Luc TOURNIER rappelle la nécessité de continuer les opérations d'investissement dès le début de l'année 2023, autorisation est donnée à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2022 soit :

Chapitre 204	2 185 €
Chapitre 20	3 750 €
Chapitre 21	24 150 €
Chapitre 23	436 150 €

Vote : Pour : 14 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

- **Point sur le déménagement de la cantine :**

Déménagement programmé à la veille des vacances de Noël. Une demande d'aide a été lancée pour le vendredi 16 décembre après-midi et pour les 19 et 20 décembre prochain.

- **Point sur les travaux du Plan Ecole :**

Les travaux avancent. Nous constatons un retard de quinze jours.

- **Proposition des sénateurs de programmer une visite du Sénat à destination des élus et des enfants de l'école**

Lors de la réunion avec les sénateurs, ils nous ont proposé de programmer une visite du sénat à destinations des enfants de l'école et des élus si nous le souhaitons. Quelques élus sont favorables.

- **PLUI :**

Madame Le Maire rappelle la réunion publique à St Marcellin du 08 Décembre à 19h, à l'espace St Laurent.

- **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :**

Il a été élu pour 2 ans, le mandat prend fin en Mars 2023. De nouvelles élections vont être organisées pour le 25 Mars 2023.

- **Point sur les ressources humaines :**

En bureau municipal, nous avons pu faire l'analyse des 8 mois de de fonction d'un DGS dans notre commune et en tirer un bilan des aspects positifs et des manques. Par ailleurs lors des entretiens annuels avec les secrétaires nous avons pu constater des manques dans notre organisation et notre communication. Cela nous amène à reconsidérer notre organigramme, ce qui aura des conséquences sur le profil du poste actuellement vacant. Une commission ressources humaines se réunira le lundi 19 décembre sur ce sujet.

- **Formation des élus**

Nous avons à parfaire une communication et une organisation du travail, des tâches et des fonctions, autant entre les élus mais également entre les élus et le personnel. Pour cela, nous envisageons une formation en soirée avec des professionnels. Nous allons au préalable consulter des intervenants potentiels et rédiger un programme de formation qui devrait se dérouler courant janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30'

Saint-Sauveur, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Madame Philomène BOURGEOIS

Madame le Maire,
Marie-Jeanne DABADIE

